



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 janvier 2007  
Français  
Original : anglais

---

Soixante et unième session  
Point 42 de l'ordre du jour  
**Rapport du Conseil économique et social**

## **Rapport du Conseil économique et social pour 2006**

**Additif\*\***

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

\*\* Le présent rapport est une version préliminaire de la section du rapport du Conseil économique et social sur la reprise de la session de fond de 2006. La version définitive du rapport complet sera publiée en tant que *Supplément n° 3 des Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session (A/61/3/Rev.1)*.

Les décisions adoptées par le Conseil à la reprise de la session de fond de 2006 seront publiées sous la cote E/2006/INF/2/Add.2. Les résolutions et décisions seront publiées sous forme définitive en tant que *Supplément n° 1 des Documents officiels du Conseil économique et social, 2006 (E/2006/99)*.





---

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Introduction .....	1
VII. Débat général .....	1
B. Questions de coordination, questions relatives aux programmes et autres questions .....	1
1. Rapports des organes de coordination .....	1
G. Organisations non gouvernementales .....	1
H. Questions relatives à l'économie et à l'environnement .....	4
1. Développement durable .....	4
2. Science et technique au service du développement .....	5
I. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme .....	5
7. Droits de l'homme .....	5
8. Instance permanente sur les questions autochtones .....	6
VIII. Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations .....	8
IX. Questions d'organisation .....	9
D. Reprise de la session de fond .....	9



## Introduction

Le Conseil économique et social a repris sa session de fond de 2006 les 11 octobre, 30 novembre et 11 et 15 décembre 2006. Les décisions qu'il a prises à cette session sont résumés ci-après.

## Chapitre VII

### Débat général

#### B. Questions de coordination, questions relatives aux programmes et autres questions

##### 1. Rapports des organes de coordination

1. À sa 44<sup>e</sup> séance, le 11 octobre 2006, le Conseil a repris son examen du point 7 a) de l'ordre du jour (Rapports des organes de coordination). On trouvera un exposé des débats dans le compte rendu analytique pertinent (E/2006/SR.44). Le Conseil était saisi du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-sixième session (A/61/16)<sup>1</sup>.
2. À la même séance, le 11 octobre, le Conseil a entendu une déclaration liminaire du Président du Comité du programme et de la coordination.

#### Mesures prises par le Conseil

3. Sur la proposition de son président, le Conseil a décidé de prendre note du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-sixième session. Voir **décision 2006/257** du Conseil.

#### G. Organisations non gouvernementales

4. Le Conseil a repris son examen du point 12 de l'ordre du jour (Organisations non gouvernementales) à sa 47<sup>e</sup> séance, le 11 décembre 2006. On trouvera un exposé des débats dans le compte rendu analytique pertinent (E/2006/SR.47). Il était saisi des documents suivants :
  - a) Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2006 [E/2006/32 (Part I)]<sup>2</sup>;
  - b) Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2006 [E/2006/32 (Part II)]<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 16 (A/61/16).*

<sup>2</sup> Le texte intégral du rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2006 sera publié en tant que *Supplément n° 12 des Documents officiels du Conseil économique et social, 2006 (E/2006/32).*

## Mesures prises par le Conseil

5. Au titre du point 12 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **décisions 2006/259, 2006/260, 2006/261 et 2006/262**.

### **Demande présentée par l'Association nationale danoise des gais et des lesbiennes**

6. À sa 47<sup>e</sup> séance, le 11 décembre, le Conseil était saisi d'un projet de décision (E/2006/L.24) intitulé « Demandes d'admission au statut consultatif », présenté par l'observateur de la Finlande<sup>3</sup> au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne, recommandant l'octroi du statut consultatif à l'Association nationale danoise des gais et des lesbiennes.

7. À la même séance, le représentant de la Guinée-Bissau a fait une déclaration.

8. À sa 47<sup>e</sup> séance également, à l'issue d'un vote par appel nominal, le Conseil a adopté le projet de décision par 23 voix contre 16, avec 11 abstentions. Voir **décision 2006/259** du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

#### *Ont voté pour :*

Albanie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Colombie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Islande, Italie, Japon, Lituanie, Mexique, Panama, Pologne, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

#### *Ont voté contre :*

Arabie saoudite, Bangladesh, Bénin, Chine, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Guinée, Indonésie, Madagascar, Mauritanie, Namibie, Nigéria, Pakistan, République démocratique du Congo, Tchad, Tunisie

#### *Se sont abstenus :*

Afrique du Sud, Angola, Belize, Costa Rica, Guyana, Haïti, Inde, Paraguay, Sri Lanka, Thaïlande, Turquie

### **Demande présentée par l'Association lesbienne et gaie internationale-Europe**

9. À sa 47<sup>e</sup> séance, le 11 décembre, le Conseil était saisi d'un projet de décision (E/2006/L.25) intitulé « Demandes d'admission au statut consultatif », présenté par l'observateur de la Finlande<sup>3</sup> au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne, recommandant l'octroi du statut consultatif à l'Association lesbienne et gaie internationale-Europe.

10. À la même séance, à l'issue d'un vote par appel nominal, le Conseil a adopté le projet de décision par 23 voix contre 17, avec 10 abstentions. Voir **décision 2006/260** du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

#### *Ont voté pour :*

Albanie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Colombie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Islande, Italie, Japon, Lituanie, Mexique, Panama, Pologne, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

---

<sup>3</sup> Conformément à l'article 72 du Règlement intérieur du Conseil.

*Ont voté contre :*

Arabie saoudite, Bangladesh, Bénin, Chine, Costa Rica, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Guinée, Indonésie, Madagascar, Mauritanie, Namibie, Nigéria, Pakistan, République démocratique du Congo, Tchad, Tunisie

*Se sont abstenus :*

Afrique du Sud, Angola, Belize, Guyana, Haïti, Inde, Paraguay, Sri Lanka, Thaïlande, Turquie

**Demande présentée par la Fédération des gais et des lesbiennes d'Allemagne**

11. À sa 47<sup>e</sup> séance, le 11 décembre, le Conseil était saisi d'un projet de décision (E/2006/L.26) intitulé « Demandes d'admission au statut consultatif », présenté par l'observateur de la Finlande<sup>3</sup> au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne, recommandant l'octroi du statut consultatif à l'Association lesbienne et gaie internationale-Europe.

12. À la même séance, à l'issue d'un vote par appel nominal, le Conseil a adopté le projet de décision par 24 voix contre 16, avec 10 abstentions. Voir **décision 2006/261** du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour :*

Albanie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Colombie, Costa Rica, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Islande, Italie, Japon, Lituanie, Mexique, Panama, Pologne, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

*Ont voté contre :*

Arabie saoudite, Bangladesh, Bénin, Chine, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Guinée, Indonésie, Madagascar, Mauritanie, Namibie, Nigéria, Pakistan, République démocratique du Congo, Tchad, Tunisie

*Se sont abstenus :*

Afrique du Sud, Angola, Belize, Guyana, Haïti, Inde, Paraguay, Sri Lanka, Thaïlande, Turquie

13. À l'issue des votes sur les trois projets de décision, le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration pour expliquer son vote.

14. Après l'adoption des projets de décision, les représentants de la Chine et du Bénin ont fait des déclarations.

**Recommandation figurant dans le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2006**

**Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2006**

15. À sa 47<sup>e</sup> séance, le 11 décembre, le Conseil était saisi du projet de décision VI, intitulé « Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2006 », recommandé par le Comité (voir E/2006/32 (Part I), chap. I, sect. A).

16. À la même séance, les représentants de la Turquie, de la Guinée-Bissau et de l'Allemagne ont fait des déclarations.

17. À la 47<sup>e</sup> séance également, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir **décision 2006/262** du Conseil.

18. Après l'adoption du projet de décision, les représentants du Bénin et de la Guinée-Bissau ont fait des déclarations.

### **Recommandation figurant dans le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session ordinaire de 2006**

#### **Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session ordinaire de 2006**

19. À la même séance, le Conseil était saisi du projet de décision V, recommandé par le Comité (voir E/2006/32 (Part II), chap. I, sect. A).

20. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir **décision 2006/262** du Conseil.

## **H. Questions relatives à l'économie et à l'environnement**

### **1. Développement durable**

21. Le Conseil a repris son examen du point 13 a) de l'ordre du jour (Développement durable) à sa 48<sup>e</sup> séance, le 15 décembre 2006. On trouvera un exposé des débats dans le compte rendu analytique pertinent (E/2006/SR.48). Le Conseil était saisi du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa huitième session (E/2006/33)<sup>4</sup>.

### **Mesures prises par le Conseil**

22. Au titre du point 13 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **décisions 2006/265 et 2006/266**.

#### **Inscription de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sur la liste de pays les moins avancés**

23. À sa 48<sup>e</sup> séance, le 15 décembre, le Conseil était saisi d'un projet de décision (E/2006/L.38) intitulé « Inscription de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sur la liste de pays les moins avancés », présenté par le Vice-Président du Conseil, Leo Mérorès (Haïti), à l'issue de consultations officielles.

24. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir **décision 2006/265** du Conseil.

---

<sup>4</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 13 (E/2006/33).

**Recommandation contenue dans le rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa huitième session concernant le Samoa**

25. À sa 48<sup>e</sup> séance, le 15 décembre, sur la proposition de son président, le Conseil a décidé de reporter à sa session de fond de 2007 l'examen de la recommandation 2 relative au Samoa, contenue dans le rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa huitième session (voir E/2006/33, chap. I, sect. A). Voir **décision 2006/266** du Conseil.

**2. Science et technique au service du développement**

26. Le Conseil a repris son examen du point 13 b) de l'ordre du jour (Science et technique au service du développement) à sa 48<sup>e</sup> séance, le 15 décembre. On trouvera un exposé des débats dans le compte rendu analytique pertinent (E/2006/SR.48). Le Conseil était saisi du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa neuvième session (E/2006/31)<sup>5</sup>.

**Mesures prises par le Conseil**

27. Au titre du point 13 b) de son ordre du jour, le Conseil a adopté les décisions 2006/267 et 2006/268.

**Élargissement de la composition de la Commission de la science et de la technique au service du développement**

28. À sa 48<sup>e</sup> séance, le 15 décembre, le Conseil était saisi d'un projet de décision (E/2006/L.39) intitulé « Élargissement de la composition de la Commission de la science et de la technique au service du développement », présenté par le Vice-Président du Conseil, Dalius Čekuolis (Lituanie), à l'issue de consultations officielles.

29. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir décision 2006/267.

**Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa neuvième session**

30. À sa 48<sup>e</sup> séance, le 15 décembre, sur la proposition de son président, le Conseil a décidé de reporter à sa session d'organisation de 2007 l'examen du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa neuvième session. Voir décision 2006/268 du Conseil.

**I. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme**

**7. Droits de l'homme**

31. Le Conseil a repris son examen du point 14 g) de l'ordre du jour (Droits de l'homme) à sa 46<sup>e</sup> séance, le 11 décembre 2006. On trouvera un exposé des débats

<sup>5</sup> Ibid., *Supplément n° 11* (E/2006/31).

dans le compte rendu analytique pertinent (E/2006/SR.46). Le Conseil était saisi du rapport du Comité des droits de l'enfant (A/61/41 et rectificatif)<sup>6</sup>.

## **Mesures prises par le Conseil**

### **Rapport du Comité des droits de l'enfant**

32. À sa 46<sup>e</sup> séance, le 11 décembre, sur la proposition de son président, le Conseil a décidé de prendre note du rapport du Comité des droits de l'enfant. Voir **décision 2006/258** du Conseil.

### **8. Instance permanente sur les questions autochtones**

33. Le Conseil a repris son examen du point 14 h) de l'ordre du jour (Instance permanente sur les questions autochtones) à sa 48<sup>e</sup> séance, le 15 décembre. On trouvera un exposé des débats dans le compte rendu analytique pertinent (E/2006/SR.48). Le Conseil était saisi du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa cinquième session (E/2006/43)<sup>7</sup>.

## **Mesures prises par le Conseil**

34. Au titre du point 14 h) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les décisions 2006/269, 2006/270, 2006/271, 2006/272 et 2006/273.

## **Recommandations contenues dans le rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa cinquième session**

### **Réunion d'un groupe d'experts internationaux consacrée au régime international prévu par la Convention sur la diversité biologique pour l'accès aux ressources et le partage de leurs bienfaits et aux droits de l'homme des peuples autochtones**

35. À sa 48<sup>e</sup> séance, le 15 décembre, le Conseil a adopté le projet de décision I, intitulé « Réunion d'un groupe d'experts internationaux consacrée au régime international prévu par la Convention sur la diversité biologique pour l'accès aux ressources et le partage de leurs bienfaits et aux droits de l'homme des peuples autochtones », recommandé par l'Instance permanente (voir E/2006/43, chap. I, sect. A). Voir décision 2006/269.

36. Après l'adoption du projet de décision, le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a fait une déclaration.

---

<sup>6</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 41 (A/61/41 et Corr.1).

<sup>7</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 23 (E/2006/43).

**Sujet du débat consacré aux questions de coordination de la session de fond de 2007 du Conseil économique et social**

37. À sa 48<sup>e</sup> séance, le 15 décembre, le Conseil était saisi du projet de décision II, intitulé « Sujet du débat consacré aux questions de coordination de la session de fond de 2007 du Conseil économique et social », recommandé par l'Instance permanente (voir E/2006/43, chap. I, sect. A).

38. À la même séance, sur la proposition de son président, et à la lumière de l'adoption d'un sujet pour le débat de 2007 consacré aux questions de coordination, le Conseil a décidé de ne pas se prononcer sur le projet de décision II. Voir décision 2006/270 du Conseil.

**Lieu et dates de la sixième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones**

39. À sa 48<sup>e</sup> séance, le 15 décembre, le Conseil était saisi du projet de décision III, intitulé « Lieu et dates de la sixième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones », recommandé par l'Instance permanente (voir E/2006/43, chap. I, sect. A).

40. À la même séance, le Président du Conseil a donné lecture d'un amendement au projet de décision, aux termes duquel le membre de phrase « au Centre des Nations Unies à Bangkok » serait remplacé par le membre de phrase « au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York ».

41. À sa 48<sup>e</sup> séance également, le Conseil a adopté le projet de décision, tel qu'amendé oralement. Voir décision 2006/271.

**Ordre du jour provisoire et documentation de la sixième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones**

42. À sa 48<sup>e</sup> séance, le 15 décembre, le Conseil était saisi du projet de décision IV, intitulé « Ordre du jour provisoire et documentation de la sixième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones », recommandé par l'Instance permanente (voir E/2006/43, chap. I, sect. A).

43. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir décision 2006/272 du Conseil.

**Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa cinquième session**

44. À sa 48<sup>e</sup> séance, le 15 décembre, le Conseil a décidé de prendre note du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa cinquième session. Voir décision 2006/273 du Conseil.

## Chapitre VIII

### **Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations**

1. Le Conseil a examiné la question des élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations (au titre du point 1 de l'ordre du jour) à la reprise de sa session de fond. La question a été examinée à ses 45<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> séances. On trouvera un exposé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/2006/SR.45 et 48). Le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général sur l'élection des membres des commissions techniques du Conseil (E/2006/9);

b) Note du Secrétaire général sur l'élection de 14 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population (E/2006/9/Add.4);

c) Note du Secrétaire général sur l'élection des 10 membres du Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population (E/2006/9/Add.6);

d) Note du Secrétaire général sur l'élection de 10 membres du Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (E/2006/9/Add.7);

e) Note du Secrétaire général sur l'élection de 20 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (E/2006/9/Add.9);

f) Note du Secrétaire général sur la nomination d'un nouveau membre du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (E/2006/9/Add.10 et 20);

g) Note du Secrétaire général sur la présentation de la candidature de 24 membres du Comité des politiques de développement (E/2006/9/Add.14 et 18);

h) Note du Secrétaire général sur la présentation de la candidature de sept membres du Comité du programme et de la coordination (E/2006/9/Add.15);

i) Note du Secrétaire général sur l'élection de neuf membres du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (E/2006/9/Add.17, 19 et 21).

### **Mesures prises par le Conseil**

2. Au titre du point de l'ordre du jour relatif aux élections, aux présentations de candidatures, aux confirmations et aux nominations, le Conseil a adopté les **décisions 2006/201 D et E**.

## Chapitre IX

### Questions d'organisation

#### D. Reprise de la session de fond

1. Le Conseil économique et social a repris sa session de fond de 2006 au Siège de l'Organisation des Nations Unies les 11 octobre, 30 novembre et 11 et 15 décembre 2006. On trouvera un exposé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/2006/SR.44 à 48).

#### Mesures prises par le Conseil

2. Au titre du point 1 de l'ordre du jour (Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation), le Conseil a adopté les décisions 2006/263, 2006/264 et 2006/274.

#### **Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées : projet d'annexe relatif à l'Organisation mondiale du tourisme**

3. À sa 48<sup>e</sup> séance, le 15 décembre 2006, sur la proposition de son président, le Conseil a décidé de reporter à sa session d'organisation de 2007 l'examen de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées : projet d'annexe relatif à l'Organisation mondiale du tourisme. Voir décision 2006/263.

#### **Demande d'octroi du statut d'observateur présentée par l'Organisation internationale pour l'aménagement des urgences**

4. À sa 48<sup>e</sup> séance, le 15 décembre, le Conseil a décidé de reporter à sa session d'organisation de 2007 l'examen de la demande d'octroi du statut d'observateur présentée par l'Organisation internationale pour l'aménagement des urgences (E/2006/87). Voir décision 2006/264.

5. À la même séance, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration.

#### **Suivi de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social**

6. À sa 48<sup>e</sup> séance, le 15 décembre, sur la proposition de son président, le Conseil a décidé de reporter à la première séance de sa session d'organisation de 2007 l'examen de l'objet du débat thématique et du thème de l'examen annuel au niveau ministériel. Voir décision 2006/274 du Conseil.

#### **Contributions des organes subsidiaires compétents du Conseil économique et social, y compris les commissions techniques et régionales, ainsi que les organismes des Nations Unies, à l'examen de fond annuel au niveau ministériel et au Forum pour la coopération en matière de développement**

7. À sa 48<sup>e</sup> séance, le 15 décembre, le Conseil était saisi d'un projet de décision (E/2006/L.40), intitulé « Contributions des organes subsidiaires compétents du Conseil économique et social, y compris les commissions techniques et régionales, ainsi que les organismes des Nations Unies, à l'examen de fond annuel au niveau

ministériel et au Forum pour la coopération en matière de développement », présenté par le Vice-Président du Conseil économique et social, Dalius Čekuolis (Lituanie), à l'issue de consultations officielles.

8. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir décision 2006/274.

---